



**AXA EUROPE  
OPPORTUNITES**

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 avril 2024

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Européen Disclosure » (« SFDR »)

---

## Bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Actif

Passif

## Hors-bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

## Compte de résultat au 29/12/2023 et au 30/12/2022

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 29 décembre 2023

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 29 décembre 2023

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions réglementées

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 29 DECEMBRE 2023**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Kyra TILQUIN

**ADMINISTRATEURS**

AXA INVESTMENT MANAGERS

Représentée par M. Geoffroy REISS

AXA FRANCE VIE

Représentée par M. Arthur CERVOS KAPPELLER

AXA FRANCE IARD

Représentée par M. Jérémy PEROMET

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

M. Hervé MANGIN

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

MAZARS

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 avril 2024.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 29 décembre 2023, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 3 et 4 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La SICAV, nourricier du compartiment AXA World Funds – ACT Europe Equity, l'OPCVM maître de la SICAV AXA WORLD FUNDS, est investie en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

Le nom de la SICAV AXA World Funds – Framlington Europe a été modifié à plusieurs reprises, le 24/02/2023 pour devenir AXA World Funds - Europe Opportunities et le 30/11/2023 pour devenir AXA World Funds – ACT Europe Equity.

### **1 – CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2023**

#### **Conditions des marchés financiers**

Bien que l'inflation ait passé son pic en 2022, l'année 2023 a débuté avec la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales, craignant une persistance de l'inflation et des effets de second tour après les chocs de prix de 2022. Le resserrement de la politique monétaire a ajouté des vents contraires à l'activité économique, bien que celle-ci ait varié d'une région à l'autre en fonction de conditions idiosyncratiques. Les taux d'inflation ont continué à diminuer, tout en restant supérieurs aux niveaux cibles des banques centrales dans la plupart des régions. Si certaines banques centrales ont seulement atteint leurs pics de taux, certaines banques centrales des marchés émergents ont déjà commencé à assouplir leur politique monétaire. Ce resserrement monétaire brutal a entraîné un certain nombre de faillites de petites banques aux Etats-Unis en mars, mais la contagion a été contenue. L'activité mondiale s'est poursuivie en dépit d'une attaque terroriste contre Israël et des représailles israéliennes contre le groupe terroriste Hamas à Gaza, qui ont accru l'incertitude mondiale, même si les événements sont restés localisés.

En Europe, l'inflation a fortement diminué, passant de 9,2% à la fin de 2022 à 2,9% à la fin de 2023 (données préliminaires), bien que les mesures de l'inflation de base aient connu une amélioration moins importante, clôturant 2023 à 3,4% (contre 5,2% à la fin de 2022). La forte baisse de l'inflation reflétait une amélioration des conditions de l'offre, notamment un réacheminement des approvisionnements énergétiques et une baisse des prix mondiaux de l'énergie, ainsi qu'une amélioration des chaînes d'approvisionnement mondiales, les économies continuant globalement à se remettre de la pandémie. Cependant, elle reflète également un affaiblissement significatif de l'activité économique dans la région, l'économie évitant de justesse la récession technique avec une croissance modeste de 0,1% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter à nouveau de 0,1% au cours du troisième trimestre. L'activité a quelque peu divergé au sein de l'union monétaire, l'Allemagne étant le pays le moins performant depuis le premier trimestre 2022 reflétant en partie sa dépendance aux approvisionnements énergétiques russes pour son vaste complexe industriel et à l'économie chinoise. L'Italie a également souffert, reflétant également sa composition industrielle plus importante et la fin d'un stimulus très généreux de la part du gouvernement dans le secteur de la construction. L'Espagne a été le pays le plus performant, notamment en raison d'un moindre changement dans l'approvisionnement en énergie et d'une composition plus favorable du secteur des services. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué de relever son taux de dépôt directeur à 4% en septembre (contre 2% fin 2022).

Le Royaume-Uni a connu une baisse plus tardive du taux d'inflation, qui terminait l'année 2023 à 3,9% en novembre 2023 (contre 10,5% fin 2022), l'inflation sous-jacente tombant à 5,1% (contre 6,3%), reflétant en partie la répercussion tardive de la baisse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. La Banque d'Angleterre (BoE) a été la première grande banque centrale à resserrer sa politique monétaire en 2021 et a relevé ses taux tout au long de

l'année 2022. En 2023, alors que l'inflation de base continuait d'augmenter au premier semestre, la BoE a continué de relever son taux directeur, atteignant +5,25% en août (contre 3,50% à la fin de 2022), ce qui devrait être son niveau le plus élevé. L'impact combiné d'une inflation galopante et d'un resserrement brutal de la politique monétaire a entraîné une stagnation de l'activité économique au Royaume-Uni depuis le deuxième trimestre 2022. En 2023, malgré une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,3% au premier trimestre, l'activité a stagné au deuxième trimestre et s'est contractée de 0,1% au troisième, ce qui laisse planer le risque d'une récession technique à la fin de l'année.

Les Etats-Unis, en revanche, ont connu une croissance relativement résiliente tout au long de l'année 2023, même si la Réserve Fédérale (Fed) a continué à resserrer sa politique et que l'inflation s'est ralentie. L'économie a connu une croissance légèrement supérieure à sa tendance au premier semestre (2,2% en rythme moyen annualisé) avant d'afficher une forte hausse de 4,8% (en rythme annualisé) au troisième trimestre, tirée par la consommation. La croissance a été soutenue par la situation financière confortable des consommateurs, bénéficiant de salaires dynamiques mais aussi des restes d'épargnes non consommées héritées de la période COVID, par de nouvelles incitations à l'investissement privé et des améliorations structurelles de l'offre de main-d'œuvre, y compris l'augmentation de la participation et de l'immigration. Malgré une croissance toujours solide, les déséquilibres du marché du travail ont continué à se résorber, ce qui a permis à l'inflation de continuer à baisser pour atteindre 3,1% en novembre (contre 6,5% à la fin de 2022), les prix de base reculant également à 4,0% contre 5,7%. La Fed a continué de resserrer sa politique monétaire tout au long de l'année 2023, dans la continuité de son action de la seconde moitié de l'année 2022. Elle a relevé la fourchette cible des Fed Funds à 5,25-5,50% en juillet (contre 4,25-4,50% fin 2022), la communication officielle indiquant que les membres de la Fed considéraient que les taux étaient « à leur maximum ou proches de celui-ci ».

En Asie, la Chine a dominé les préoccupations. L'arrêt étonnamment soudain de la politique du zéro COVID fin 2022 a contribué à une forte expansion de l'économie avec +2,3% en glissement annuel au premier trimestre 2023. Toutefois, les ménages sont sortis de la pandémie avec un confort financier plus faible que leurs homologues occidentaux et les difficultés ont persisté, en particulier dans le secteur du logement. L'activité n'a pas pu soutenir cette forte croissance, affichant un faible 0,5% au deuxième trimestre, avant de se redresser au troisième trimestre pour atteindre 1,3%. L'intervention du gouvernement s'est intensifiée en août, avec un certain assouplissement de la politique monétaire, mais une augmentation plus substantielle du soutien budgétaire, y compris un ajustement inhabituel en milieu d'année de l'objectif de déficit du gouvernement central. Ces mesures semblaient avoir soutenu la croissance annuelle en Chine, jusqu'à l'objectif du gouvernement « d'environ 5% ». Le Japon a également bénéficié d'un assouplissement tardif des restrictions COVID et d'un rebond du tourisme. L'économie japonaise a progressé de 1,2% et de 0,9% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter de 0,7% au troisième trimestre. L'inflation avait terminé l'année 2022 à 4,0% et a culminé à 4,3% en janvier 2023, son taux le plus élevé depuis 42 ans. L'inflation a reculé à 2,8% en novembre 2023. La Banque du Japon (BoJ) a mis en place un certain nombre d'ajustements à sa politique de contrôle de la courbe des taux au cours de 2023, désormais proche d'une libéralisation totale. En revanche, il n'y a toujours pas eu de changement à son taux directeur négatif, le taux directeur restant à -0,1%.

## Marchés financiers

Les rendements obligataires ont augmenté pendant la majeure partie de l'année, car les prévisions de hausse de taux des banques centrales se sont renforcées au cours du premier semestre, avant d'être supplantées par la crainte que les taux restent durablement élevés, « higher for longer » – un sentiment qui a atteint son apogée au cours de l'été, avant que les anticipations ne s'inversent vers une baisse des taux des banques centrales et ne fassent redescendre les taux vers la fin de l'année. Au cours de la même période, les indices globaux des marchés actions se sont très bien comportés, et ceci peu importe la variation des taux obligataires, stimulés par de solides bénéfices des entreprises. Il y a néanmoins une hétérogénéité de performances très importantes entre pays et secteurs. Les marchés du crédit sont restés globalement stables pendant la majeure partie de l'année, à l'exception de la période des turbulences bancaires du premier semestre, avant que les écarts ne se resserrent à la fin de l'année. Les mesures de volatilité ont illustré les divergences entre les classes d'actifs, diminuant au cours de l'année pour les actions, mais restant élevées pour les obligations.

L'indice MSCI AC World a progressé de 20,1% au cours de l'année 2023, récupérant les pertes de l'année précédente. D'une manière générale, cette évolution s'est reflétée dans la plupart des grands indices. L'indice américain S&P 500 a enregistré une hausse encore plus forte de 24,2% au cours de l'année, bien qu'une grande partie de la performance de l'indice S&P se soit concentré sur les grandes entreprises technologiques. En comparaison, l'indice Euro Stoxx 50 a sous-performé le S&P, avec une hausse de 19,2% au cours de l'année. Cette progression est le reflet des performances divergentes des bourses européennes, les indices allemand Dax et

espagnol IBEX 35 ayant progressé respectivement de 20,3% et 22,8% sur l'année, l'indice italien MIB ayant progressé de 28,0% et l'indice français CAC 40 de 16,5% seulement. En revanche, les actions britanniques ont nettement sous-performé, le FTSE 100 n'ayant progressé que de 3,8% et le FTSE 250 de 4,4%, ce qui est faible même si l'on tient compte de l'appréciation de la livre sterling. C'est l'indice japonais TOPIX qui a le plus progressé, avec une hausse de 25,1%. En revanche, l'indice chinois Shanghai Composite a chuté de 11,4%, les inquiétudes concernant l'économie et l'intervention du gouvernement continuant à peser (hors dividendes pour les indices mono-pays).

L'évolution du marché obligataire américain a retenu l'attention en 2023, bien qu'au cours du premier semestre les taux des « Treasuries » à 10 ans soient restés globalement stables entre 3,50 et 3,75%, (due à l'effet valeur refuge survenu au moment de la faillite des banques régionales en mars). Les rendements ont ensuite fortement augmenté au cours de l'été pour atteindre 5% en octobre, avant de redescendre brutalement à la fin de l'année, passant sous la barre des 4% pour clôturer l'année à 3,87%, soit à peine 3 points de base (pdb) de plus que leur niveau de clôture en 2022. En Europe, la volatilité des obligations a été plus élevée au cours des premiers mois de l'année, les marchés se focalisant sur les perspectives de la politique de la BCE. Après les faillites des banques américaines (et le sauvetage du Crédit Suisse), les rendements européens ont fortement baissé. Ils se sont ensuite progressivement redressés, le taux des obligations allemandes à 10 ans atteignant un pic en octobre proche de 3,00%, non loin de ses sommets de mars (2,75%), avant de retomber, en ligne avec les taux mondiaux, et de clôturer l'année à 2,03%, soit 56pdb en dessous de la fin de l'année 2022. La baisse des taux a été même plus importante en France (-63pdb), en Italie (-107pdb) et en Espagne (-71pdb). Le taux des gilts britanniques à 10 ans a suivi une tendance similaire pour clôturer l'année à 3,60% (en baisse de 7pdb par rapport à la fin de l'année 2022). En revanche, au Japon, les taux obligataires ont été fortement affectés par les changements apportés par la BoJ à sa politique de contrôle de la courbe des rendements, commencés dès la fin 2022. Les rendements ont bondi de 0,25% à un peu moins de 0,50% après la modification de la politique de la BoJ fin 2022, puis à nouveau en juillet 2023 après un nouvel ajustement. Cela a ouvert la voie à une hausse tendancielle des taux, jusqu'à presque 1% au début du mois de novembre – un plus haut depuis environ 11 ans – avant qu'ils ne suivent la tendance mondiale et ne s'inversent brusquement pour clôturer l'année à 0,62%, soit 21pdb plus haut qu'à la fin de l'année 2022.

Les marchés du crédit avaient déjà fini l'année 2022 sur une meilleure note. En 2023, à l'exception de la période entourant les turbulences bancaires du mois de mars, qui a vu les spreads de crédit s'élargir, les primes de risque sont restées globalement stables, avant de se resserrer de nouveau en fin d'année. Aux Etats-Unis, la dette d'entreprise de qualité (« investment grade », IG) a clôturé l'année avec des spreads de 104pdb, soit le niveau le plus bas depuis janvier 2022 et une baisse de 25pdb par rapport à la fin de l'année 2022. Le haut rendement américain (HY) a également baissé de 30pdb pour clôturer à 334pdb, également un point bas depuis début 2022. La situation est similaire en Europe, avec une dette IG en baisse de 19pdb sur l'année, soit un spread de 135pdb, le plus bas depuis avril 2022, et une dette HY clôturant l'année 2023 à 395pdb, en baisse de 20pdb sur l'année et le niveau le plus serré depuis février 2022.

Après avoir atteint en 2022 son plus haut niveau depuis 20 ans par rapport à un panier de devises, le dollar américain a inversé sa tendance en 2023, amoindri par un différentiel de taux moins favorable. Cela s'est traduit par un gain de 3,5% en 2023 pour l'euro, qui a clôturé l'année à 1,105\$, et un gain de 6,0% pour la livre sterling, qui a clôturé à 1,275\$ (l'euro a baissé de 2,3% par rapport à la livre au cours de l'année). En revanche, le dollar ne s'est pas affaibli contre toutes les monnaies comme en témoigne la dépréciation de 7% du yen, en grande partie à cause de la résistance de la BoJ. Le dollar a également enregistré un gain de 2,9% par rapport au yuan chinois, où les inquiétudes concernant la faiblesse de l'économie et la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire ont pesé sur la monnaie, clôturant l'année à 7,10RMB.

## **2 ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV**

### **Environnement économique et financier**

#### Contexte macro-économique

Bien que l'inflation ait passé son pic en 2022, l'année 2023 a débuté avec la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales, craignant une persistance de l'inflation et des effets de second tour après les chocs de prix de 2022. Le resserrement de la politique monétaire a ajouté des vents contraires à l'activité économique, bien que celle-ci ait varié d'une région à l'autre en fonction de conditions idiosyncratiques. Les taux d'inflation ont continué à diminuer, tout en restant supérieurs aux niveaux cibles des banques centrales dans la plupart des régions. Si certaines banques centrales ont seulement atteint leurs pics de taux, certaines banques centrales des marchés émergents ont déjà commencé à assouplir leur politique monétaire. Ce resserrement monétaire brutal a entraîné un certain nombre de faillites de petites banques aux Etats-Unis en mars, mais la contagion a été contenue. L'activité

mondiale s'est poursuivie en dépit d'une attaque terroriste contre Israël et des représailles israéliennes contre le Hamas à Gaza, qui ont accru l'incertitude mondiale, même si les événements sont restés localisés.

En Europe, l'inflation a fortement diminué, passant de 9,2% à la fin de 2022 à 2,9% à la fin de 2023 (données préliminaires), bien que les mesures de l'inflation de base aient connu une amélioration moins importante, clôturant 2023 à 3,4% (contre 5,2% à la fin de 2022). La forte baisse de l'inflation reflétait une amélioration des conditions de l'offre, notamment un réacheminement des approvisionnements énergétiques et une baisse des prix mondiaux de l'énergie, ainsi qu'une amélioration des chaînes d'approvisionnement mondiales, les économies continuant globalement à se remettre de la pandémie. Cependant, elle reflète également un affaiblissement significatif de l'activité économique dans la région, l'économie évitant de justesse la récession technique avec une croissance modeste de 0,1% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter à nouveau de 0,1% au cours du troisième trimestre. L'activité a quelque peu divergé au sein de l'union monétaire, l'Allemagne étant le pays le moins performant depuis le 1er trimestre 2022, reflétant en partie sa dépendance aux approvisionnements énergétiques russes pour son vaste complexe industriel et à l'économie chinoise. L'Italie a également souffert, reflétant également sa composition industrielle plus importante et la fin d'un stimulus très généreux de la part du gouvernement dans le secteur de la construction. L'Espagne a été le pays le plus performant, notamment en raison d'un moindre changement dans l'approvisionnement en énergie et d'une composition plus favorable du secteur des services. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué de relever son taux de dépôt directeur à 4% en septembre (contre 2% fin 2022).

Le Royaume-Uni a connu une baisse plus tardive du taux d'inflation, qui terminait l'année 2023 à 3,9% en novembre 2023 (contre 10,5% fin 2022), l'inflation sous-jacente tombant à 5,1% (contre 6,3%), reflétant en partie la répercussion tardive de la baisse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. La Banque d'Angleterre (BoE) a été la première grande banque centrale à resserrer sa politique monétaire en 2021 et a relevé ses taux tout au long de l'année 2022. En 2023, alors que l'inflation de base continuait d'augmenter au premier semestre, la BoE a continué de relever son taux directeur, atteignant +5,25% en août (contre 3,50% à la fin de 2022), ce qui devrait être son niveau le plus élevé. L'impact combiné d'une inflation galopante et d'un resserrement brutal de la politique monétaire a entraîné une stagnation de l'activité économique au Royaume-Uni depuis le deuxième trimestre 2022. En 2023, malgré une hausse du PIB de 0,3% au premier trimestre, l'activité a stagné au deuxième trimestre et s'est contractée de 0,1% au troisième, ce qui laisse planer le risque d'une récession technique à la fin de l'année.

### Marchés « actions » européens

Les marchés actions européens ont progressé nettement en 2023, mais de façon non linéaire.

Au cours du 1er semestre, les marchés ont tout d'abord été portés par une croissance économique plus forte qu'anticipée et par le ralentissement graduel de l'inflation. En Europe, l'hiver clémente a permis de fortement apaiser les tensions sur les prix de l'énergie et sur les besoins de réapprovisionnement, tandis qu'en Chine, la décision inattendue de lever toutes les restrictions sanitaires a permis d'entrevoir une forte reprise de l'économie. A partir de mars, les premiers signaux de ralentissement consécutifs au durcissement des conditions monétaires, avec une crise au sein des banques régionales américaines qui s'est ensuite propagée à l'Europe, ont conduit les investisseurs à anticiper une inflexion des politiques de remontée de taux de la part des banques centrales, prolongeant la hausse des marchés actions. Toutefois, la détermination de ces dernières à vouloir juguler l'inflation, en poursuivant les remontées de taux durant l'été, a provoqué une correction des marchés actions, effaçant presque tous les gains accumulés jusqu'alors. A partir de la mi-octobre, après que les banques centrales ont indiqué que le cycle de resserrement avait très certainement atteint son pic et que les taux à 10 ans baissaient fortement, les marchés actions ont rebondi jusqu'à finir l'année proche des plus hauts, soutenus également par la conviction des investisseurs que le ralentissement des dépenses de consommation et la légère détente sur le marché de l'emploi aux Etats-Unis, ainsi que les signes de faiblesses de la croissance en Europe, pourraient conduire à des baisses de taux plus rapidement que prévu initialement.

Sur le plan géopolitique, outre la guerre entre la Russie et l'Ukraine toujours d'actualité, les tensions persistantes entre la Chine et les États-Unis, ainsi que plus récemment la situation israélo-palestinienne, sont venues régulièrement animer les craintes des investisseurs, sans qu'il soit pour le moment possible de véritablement tourner la page.

Sur l'année, le point le plus notable restera la forte rotation sectorielle observée tout au long de l'année, au gré principalement des variations de taux observées ou attendues. Néanmoins, pour la 21ème année consécutive, le secteur financier se distingue particulièrement, pas seulement par sa forte performance, mais aussi par la révision à la hausse des attentes de résultats tout au long de l'année, de telle manière que le secteur achève 2023 sur une valorisation historiquement basse malgré une rentabilité retrouvée. La technologie, la distribution et le secteur de la

construction ont terminé parmi les plus fortes performances, alors que dans le même temps, l'alimentation-boissons et les matières premières terminaient dans le rouge, juste derrière les valeurs pétrolières et les télécommunications.

### Politique de gestion et évolution prévisible de la SICAV

En 2023, la SICAV a affiché une performance inférieure à celle de l'indice de référence.

**AXA Europe Opportunités** A EUR    
 INTEREPAR  
 Benchmark (depuis 27/03/98) : 100% MSCI Europe Total Return Net

Date de fin  29/12/2023 (Y)  
 Type de performances  Annualisées

Performances	1Y	2Y	3Y	4Y	5Y	6Y	7Y	8Y	9Y	10Y
Nette	13,37%	1,15%	8,65%	5,81%	9,44%	5,35%	5,44%	4,70%	5,16%	4,93%
Brute	15,64%	3,12%	10,74%	7,84%	11,53%	7,35%	7,44%	6,68%	7,15%	6,92%
Performance du benchmark	15,88%	2,40%	9,49%	6,12%	9,84%	6,13%	6,71%	6,19%	6,41%	6,46%
Date de début	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Date de fin	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	29/12/2023
Date de calcul	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

L'allocation sectorielle a été positive, mais l'effet devises et la sélection de valeurs ont pesé sur la performance. Au niveau de l'allocation, les contributions positives proviennent principalement de la surpondération du secteur technologique et de la sous-pondération de l'énergie. Au niveau de la sélection, les meilleures performances relatives concernent la consommation discrétionnaire et les services de communication, alors que les moins bonnes concernent la santé et les financières. Au sein des secteurs dit « value », les meilleures performances sont à mettre au compte de Stellantis et des valeurs bancaires telles que Banco Santander, BNP Paribas et Intesa Sanpaolo. Le groupe automobile franco-italien a notamment profité de la réalisation d'une marge opérationnelle record, sur son marché principal les Etats-Unis comme en Europe, et n'a pas été trop impacté par la grève qui a touché les constructeurs nord-américains au second semestre. Les valeurs bancaires ont été portées par la hausse des taux d'intérêt et par des retours aux actionnaires importants. L'action ASML a été tirée par la bonne performance du secteur des semi-conducteurs qui profite de l'engouement autour de l'intelligence artificielle et d'une demande potentielle conséquente. Elle n'a pas été pénalisée par l'annonce du départ de son PDG et de son directeur technique, ces successions ayant été planifiées. Publicis a une nouvelle fois surpris le marché par une croissance organique bien supérieure à celle de ses concurrents, grâce à une meilleure offre de services à valeur ajoutée. Les titres Relx, Schneider et Dassault Systèmes ont continué à délivrer des résultats de grande qualité. A l'inverse, les valeurs du secteur de la santé ont subi des vents contraires importants. Lonza a souffert de la perte d'un gros contrat, de problèmes de financement de ses clients sur les biotechnologies, ainsi que du départ inattendu de son PDG. Merck, et dans une moindre mesure AstraZeneca, ont connu des échecs plus ou moins importants sur des molécules en phase finale de développement. Les valeurs moyennes ont été particulièrement sous pression, notamment celles sensibles à la hausse des taux (Acciona Energia, Neste) et au déstockage massif de leurs clients dans une phase de normalisation post-Covid (DSM-Firmenich et Kerry dans les ingrédients alimentaires).

En termes de mouvements, nous avons renforcé notre exposition au segment des réseaux d'infrastructure électrique, en initiant une position en National Grid qui est présent à la fois au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et celle sur le secteur technologique en augmentant les lignes en Infineon, Dassault Systèmes et ASML. A contrario, l'exposition au secteur de l'énergie a été réduite avec la sortie de BP, ainsi que celle aux valeurs industrielles avec la vente d'Ashtead et les cessions des valeurs suédoises Assa Abloy et Atlas Copco en raison de leur valorisation. Enfin au sein des valeurs financières, nous avons procédé à des arbitrages, en sortant les titres UBS et Zurich Insurance au profit de positions en ING et HSBC.

### Perspectives

Au cours des prochaines semaines, après le rebond récent des marchés actions et une baisse des taux longs qui escomptent d'ores et déjà une réduction conséquente des taux directeurs des banques centrales, les investisseurs

pourraient faire preuve d'un certain attentisme jusqu'aux premières publications de résultats annuels. Ces dernières, au-delà des indications sur le déroulement de la fin d'année 2023, devraient comme chaque année, permettre aux sociétés de partager leurs perspectives pour l'année.

Même si l'année 2024 doit faire face à un ralentissement de la croissance, les marchés actions pourraient être soutenus par des retours aux actionnaires conséquents et par des valorisations toujours bien inférieures à la moyenne de long terme. Les banques centrales devraient de plus entamer au cours de l'année une série de baisse de taux qui devrait limiter l'ampleur et la durée d'une potentielle récession qui a déjà été décalée à plusieurs reprises au cours des derniers trimestres.

Une fois encore, nous pensons qu'il est important de maintenir une bonne diversification. Nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement en nous concentrant sur des sociétés combinant une capacité à ajuster les prix, ayant de la visibilité et/ou des perspectives de croissance par l'exposition à des thématiques de long terme, ainsi qu'une structure financière solide.

### **3 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 622.710,44 € au 29 décembre 2023 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 440.523,61 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 182.186,83 €.

Après prise en compte des (11.207,63) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 170.979,20 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 11,50 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2023 d'un montant de 447.564,19 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 35.175,87 €, le total des sommes distribuables s'élève à 653.730,76 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 653.730,76 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	685,46 €
- Capitalisation	616.049,23 €
- Report à nouveau de l'exercice	11,00 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	36.985,07 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 0,28 € par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Nous vous proposons de fixer au 24 avril 2024, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 29 avril 2024.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
Nombre d'actions D	4.773,3863	4.205,5218	2.940,4517
Dividende	0,10 €	0,21 €	0,35 €
Dividende éligible à l'abattement	-	0,21 €	0,35 €
Dividende non éligible à l'abattement	0,10 €	-	-

### **4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

### **2. Situation des mandats des administrateurs**

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de la société AXA INVESTMENT MANAGERS arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- Ratification du mandat d'administrateurs

Nous vous informons que Mme Sophie SEIGNIBRARD et Mme Françoise CESPEDES ont été cooptées en qualité d'administrateurs par votre conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2024 en remplacement respectivement des sociétés AXA FRANCE VIE et AXA FRANCE IARD démissionnaires.

Il vous appartiendra, en conséquence, de vous prononcer sur la ratification de ces nominations.

## **6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

### ***Mise à jour du prospectus :***

- Ajout des modèles précontractuels conformément aux exigences du Règlement SFDR de niveau II,
- Mise à jour de la dénomination de l'OPCVM maître : AXA World Funds - Framlington Europe Opportunities devient AXA World Funds - ACT Europe Equity,
- Reclassement en Article 9 en vertu du Règlement SFDR, la SICAV nourricière suivant le même objectif de gestion et la même stratégie que son compartiment maître :
- Transfert des informations en matière d'ESG du prospectus (produit visé à l'article 8 du Règlement SFDR) vers son annexe relative au Règlement SFDR de niveau II, à l'exception de certaines informations nécessaires,
- Mise à jour de la stratégie d'investissement : amélioration de la divulgation des informations relatives à l'exposition aux instruments du marché monétaire, aux fonds du marché monétaire et aux dépôts bancaires,
- Insertion du paragraphe lié au " Paiement de rétrocessions et des remises négociées ",
- Suppression de toute référence à AXA Funds Management S.A. dans la documentation réglementaire du fonds nourricier compte tenu de la fusion - absorption d'AXA Funds Management S.A. par AXA Investment Managers Paris,
- Suppression du paragraphe mentionnant les règles d'Echange d'informations entre les sociétés de gestion respectives de l'OPCVM Nourricier et de l'OPCVM Maître ",

- Mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés à la SICAV,
- Mise à jour de l'annexe SFDR conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne (nouvelle question "OUI/NON" et si la réponse à cette question est "OUI", modification du graphique taxinomie),
- Mise à jour de l'adresse internet concernant les politiques d'exclusion d'AXA IM (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nospolitiques-et-rapports>),
- Insertion d'un « Risque d'inflation » dans la section « Profil de risque »,
- Mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés à la SICAV,
- Insertion dans la documentation règlementaire des modalités d'application des mécanismes de gestion de la liquidité :
  - Insertion d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») et modifications statutaires y afférentes,
  - Ajout/mise à jour du « Risque de liquidité » dans la section « Profil de risque ».

#### **Mise à jour du Document d'Information Clés (DIC) :**

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

### **8 - RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

### **9 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

### **10 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

### **11 - FRAIS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTES PAR LA SICAV**

La dernière information disponible relative aux frais directs et indirects supportés par la SICAV est annexée au présent rapport.

### **12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

**Gouvernance** - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

**Eléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actifs sous gestion de la SICAV.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 <sup>(1)</sup></b>	
Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)	23,10
Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)	14,37
Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>	2.808 dont 783 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

<sup>(1)</sup> Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<sup>(2)</sup> Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>(3)</sup> Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :  
- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),  
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),  
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

<sup>(4)</sup> Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2023.

<sup>(5)</sup> Nombre total d'employés concernés au sein du Groupe AXA Investment Managers au 31 décembre 2023. Notons que dans les exercices précédents étaient retenus le nombre d'employés concernés en début de période.

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés</b> (1)			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	8,09	3,62	11,71
Nombre d'employés concernés (5)	277 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	62 dont 15 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	339 dont 131 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

### **13 POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter ;
- 2 La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

### **14 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

**15 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

**16 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

**17 - DOCUMENTS D'INFORMATION SUR L'OPCVM MAITRE**

Le prospectus complet et les rapports annuel et semestriel de la SICAV AXA WORLD FUNDS sont disponibles sur simple demande auprès d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

**18 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

**19 - REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)**

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

**20 - TAXONOMIE EUROPEENNE**

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Annexes**

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Européen Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

<b>Mme Kyra TILQUIN</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<b>Sociétés françaises</b>
Président du conseil d'administration	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
Président du conseil d'administration	AXA INDICE FRANCE (SICAV)
	<b>Sociétés étrangères</b>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b>Entités françaises</b>
	Néant
	<b>Entités étrangères</b>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
-	<b>Sociétés françaises</b>
	Néant
	<b>Sociétés étrangères</b>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b>Entités françaises</b>
	Néant
	<b>Entités étrangères</b>
	Néant

<b>M. Geoffroy REISS</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<b>Sociétés françaises</b>
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA VALEURS EURO (SICAV)
Administrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS IF (SA)
R.P. AXA Investment Managers	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers	AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
	<b>Sociétés étrangères</b>
Administrateur et Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS (SICAV Luxembourgeoise)
Administrateur et Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS II (SICAV Luxembourgeoise)
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b>Entités françaises</b>
	Néant
	<b>Entités étrangères</b>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<b>Sociétés françaises</b>
Administrateur	AXA VALEURS EURO (SICAV)
	<b>Sociétés étrangères</b>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b>Entités françaises</b>
	Néant
	<b>Entités étrangères</b>
	Néant

<b>M. Arthur CERVOS KAPPELLER</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
RP AXA FRANCE IARD	AXA COURT TERME (SICAV)
RP AXA FRANCE VIE	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
RP AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE	AXA EUROPE ACTIONS (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
-	<i>Entités françaises</i>
-	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Jérémie PEROMET</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA FRANCE VIE	AXA COURT TERME (SICAV)
R.P. AXA FRANCE IARD	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
-	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
-	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Hervé MANGIN</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Directeur Général	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
Directeur Général	AXA EUROPE ACTIONS (SICAV)
Directeur Général	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA IM PARIS	AXA IM EURO SELECTION (SICAV)
R.P. AXA IM PARIS	AXA VALEURS EURO (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités Françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	22 799 729,19	539 502,3916	42,26				1,17
	RD	185 681,45	5 065,2200	36,65		0,37		
31/12/2020	RC	21 482 349,84	519 952,1790	41,31				0,36
	RD	168 953,28	4 773,3863	35,39		0,10		
31/12/2021	RC	25 678 537,96	495 990,7886	51,77				1,07
	RD	186 047,49	4 205,5218	44,23		0,21		
30/12/2022	RC	22 725 877,20	486 281,0685	46,73				1,69
	RD	116 845,80	2 940,4517	39,73		0,35		
29/12/2023	RC	27 024 979,37	510 275,2178	52,96				1,20
	RD	109 373,93	2 448,0577	44,67		0,28		

## Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

<b>Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV</b>	
<b>Part A</b>	
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,73%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,17%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,13%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0,01%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de surperformance	0,00%
- commissions de mouvement	0,01%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,91%</b>
<b>Informations sur les transactions au cours de l'exercice clos :</b>	
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,00% de l'actif moyen.	
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -13,38% de l'actif moyen.	

## Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant -

note1

\* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

\*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

## Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L, 422-1 du code monétaire et financier	0,00	0,00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R, 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R,214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R,214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R, 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R,214-32-19, (Articles R,214-11-II (OPCVM) et R,214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00

Règlement Européen « Sustainable Européen Disclosure » (« SFDR »)

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit : AXA Europe Opportunités (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 96950084GGIGV29RLS45

**Objectif d'investissement durable**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : 48.79%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : 45.62%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b></p>



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Produit Financier agit en tant que fonds nourricier d'AXA World Funds – Act Europe Equity (le « Fonds Maître »), ainsi l'ensemble des éléments présentés dans cette annexe sur le Produit Financier sont liés à son investissement dans le Fonds Maître par transposition. Ainsi, les références dans cette annexe aux engagements et expositions du Produit Financier doivent être lu comme « le Produit Financier via son investissement dans le Fond Maître ».

Le Produit financier a atteint son objectif d'investissement durable pour la période de référence en investissant indirectement via son investissement dans le Fonds Maître dans des entreprises tout en tenant compte des indicateurs suivants :

- Intensité carbone
- Mixité au sein des conseils d'administration

Le Produit financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation de l'objectif durable du Produit financier a été mesurée avec les indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessous :

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
Intensité carbone	148.63 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	147.72 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	100 %
Mixité au sein des conseils d'administration	42.21 % de femmes aux conseils d'administration	41.24 % de femmes aux conseils d'administration	98.3 %

*N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité (y compris ceux relatifs aux investissements durables) présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Etant donné la faible volatilité de l'ensemble des KPI sur l'année écoulée, nous estimons toutefois que la comparaison des indicateurs de durabilité entre le produit financier et son indice de référence (qui ne s'applique toutefois pas aux indicateurs relatifs aux investissements durables) reste pertinente et suffisamment précise."*

### ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de référence	Couverture
Intensité carbone	2022	150.82 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	199.18 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	100 %

### Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'application du principe consistant à « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables que le Produit financier a réalisés implique que les entreprises suivantes ne peuvent pas être considérées comme durables si elles répondent à l'un quelconque des critères ci-dessous<sup>1</sup> :

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- L'émetteur cause un préjudice à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative », à -10, pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative
- L'émetteur figure sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM (telles que décrites ci-après), qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.
- L'émetteur possède une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM. Le score ESG est fondé sur la notation ESG d'un fournisseur de données tiers, qui évalue les points de données sur les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Les analystes d'AXA IM peuvent compléter cela par une analyse ESG fondamentale et documentée si la couverture est insuffisante ou en cas de désaccord sur la notation ESG, sous réserve de l'approbation de l'organe de gouvernance interne dédié d'AXA IM.

Les indicateurs concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte, y compris par le biais de l'application des politiques d'exclusion et d'actionnariat actif d'AXA IM.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'ont pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle du SFDR et appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les entreprises en portefeuille qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative », à -10, pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises en portefeuille ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

**Environnement :**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Emissions de GES niveau 1: 791.15 Emissions de GES niveau 2: 288.324 Emissions de GES niveau 3: 20065.084 Emissions de GES niveaux 1+2: 1079.474 Emissions totales de GES: 21121.266
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 41.632 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 805.142
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1461.018
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.122

Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 0.508 Part de production d'énergie non renouvelable: 0.571
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup>	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	Secteur NACE C: 0.186 Secteur NACE D: 3.399 Secteur NACE E: 4.15 Secteur NACE F: 0.256 Secteur NACE G: 0.439
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	0.033
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.026
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.641

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup>	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	11.96 %
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	0.12%

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.424
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif constituent un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur.

Le vote aux assemblées générales est un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et d'atténuer les incidences négatives.

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental facultatif PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social facultatif PAI 15 « Absence de politiques anti-corruption ».

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées d'une manière significative à des violations des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'Homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM utilise un cadre de sélection externe et exclut les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux sous-jacents au produit financier qui prennent compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives suivants tels que présentés ci-dessous :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Scope 1: 791.15 Scope 2: 288.324 Scope 3: 20065.084 Scope 1+2: 1079.474 Scope 1+2+3: 21121.266
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO <sub>2</sub> e/M€ or tCO <sub>2</sub> e/M\$)	Scope 1+2: 41.632 Scope 1+2+3: 805.142
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Scope 1+2+3: 1461.018
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique Risques Climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.122
Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Consommation d'énergie: 0.508 Production d'énergie: 0.571
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	0.033
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.424
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

*N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.*



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AXA WF ACT Europe Equity M Distribution EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	99.21%	LU
Portfolio 184 EUR SET BPS	Other	0.84%	N/A
Liabilities_184_73029 A EUR	Other	-0.05%	N/A

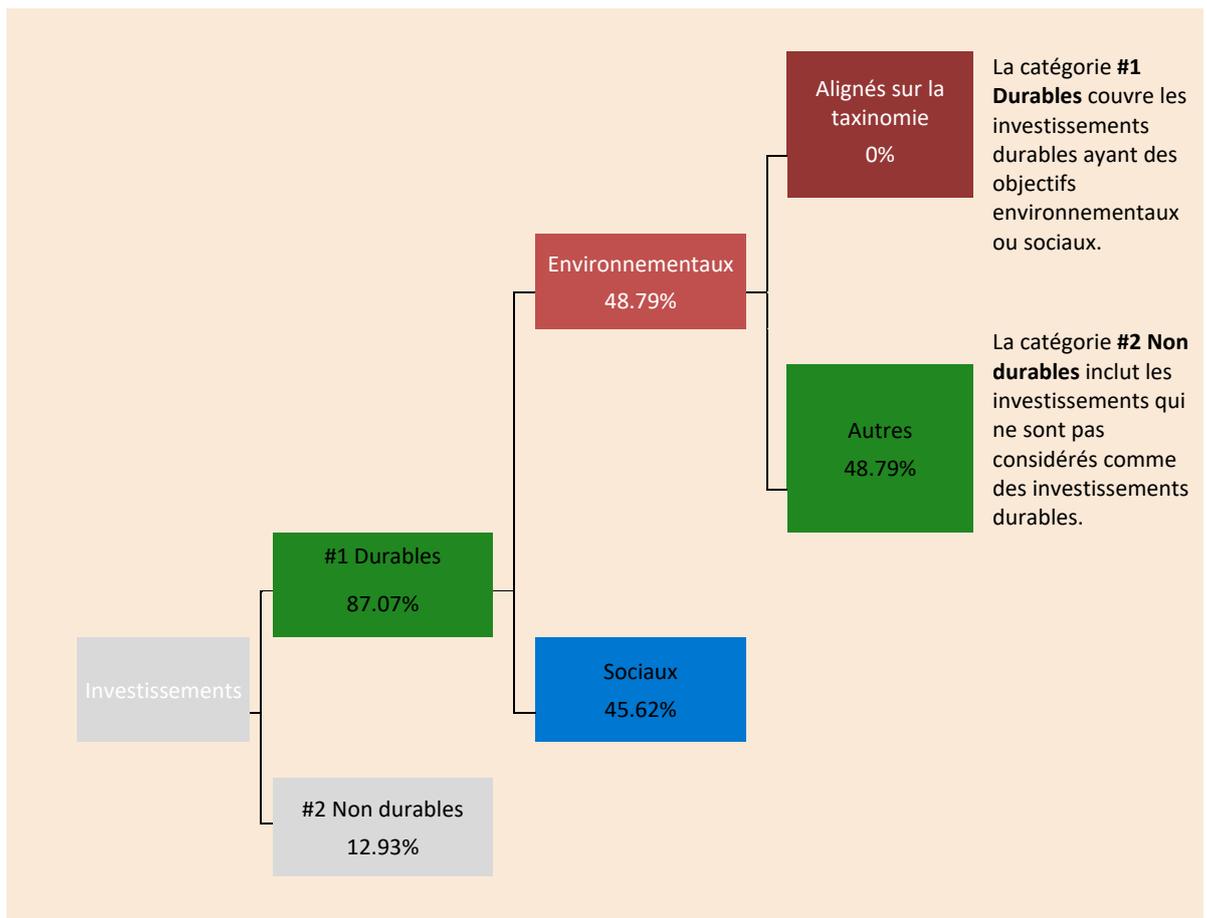
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous :

Secteur	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	99.21%
Other	0.79%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Produit financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier ne prend pas en considération le critère « Ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>3</sup>?**

- Oui  
 Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire  
 Non

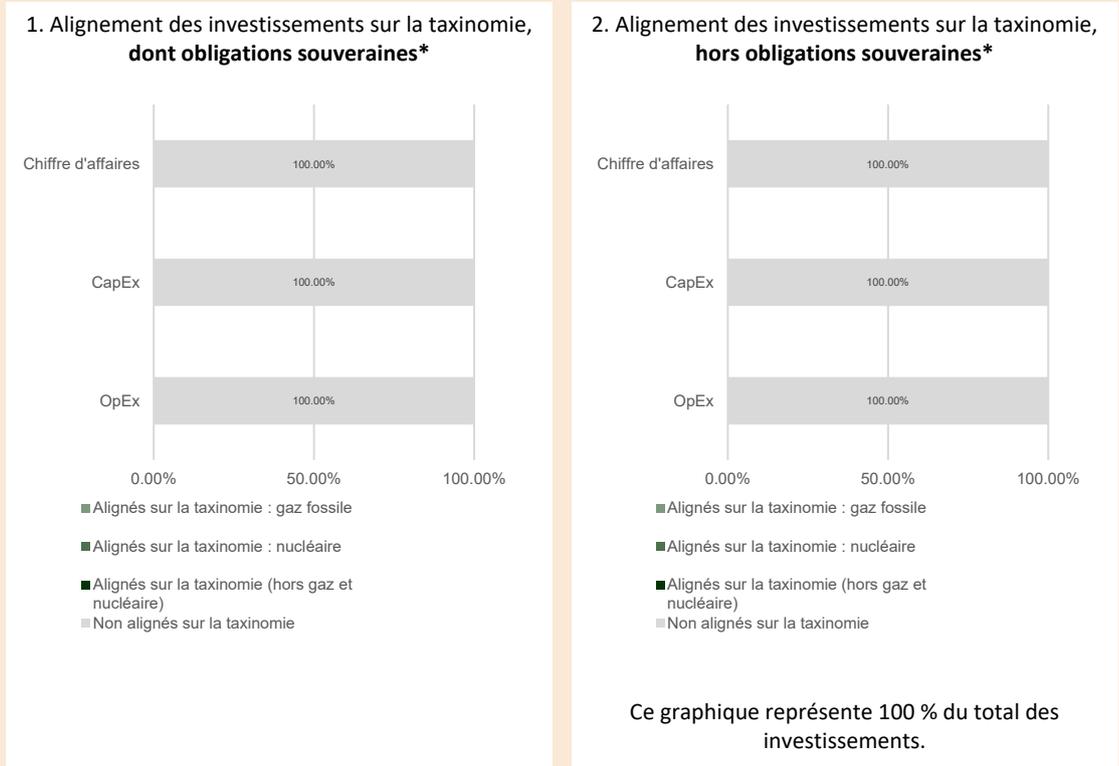
<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

L'alignement du Produit financier sur la taxinomie a été fourni par un fournisseur de données externe et a été consolidé au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par un tiers.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le produit financier a réalisé des investissements durables, mais la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le Produit Financier n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE pour la période de référence, ni pour la période de l'année précédente.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des

investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 48,79 % pour ce Produit financier au cours de la période de référence.

Les entreprises en portefeuille ayant un objectif environnemental durable en vertu du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis ci-dessus. Ces critères applicables aux émetteurs sont différents des critères techniques de sélection définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le Produit financier a investi dans 45,62% d'investissements durables ayant un objectif social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique « non durable » représentent 12,93 % de la Valeur liquidative du produit.

Parmi les actifs « non durables » peuvent avoir figuré, tels que définis dans l'annexe précontractuelle :

- des produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou à des fins de gestion de la liquidité et,
- des investissements en liquidités et quasi-liquidités (comme des dépôts bancaires, des instruments éligibles du marché monétaire et des fonds monétaires) utilisés à des fins de gestion de la liquidité du Produit financier.

Des garanties environnementales ou sociales sont appliquées et évaluées sur tous les actifs « non durables », à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs et (ii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2023, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique en introduisant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux conduisant à l'exclusion des entreprises pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le schiste et la fracturation hydraulique, en excluant les acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation, et (iii) l'Arctique, en se désengageant des entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production de la région relevant du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou dont la production représente plus de 5 % de la production mondiale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces améliorations sont disponibles sur le site Internet suivant : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

## **SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA EUROPE OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

04 mars 2024

DocuSigned by:  
**DUNAND-ROUX Gilles**  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX

## Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Instruments financiers</b>	<b>26 325 626,43</b>	<b>22 295 491,17</b>
<b>OPC maître</b>	<b>26 325 626,43</b>	<b>22 295 491,17</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>677 272,22</b>	<b>601 182,27</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	677 272,22	601 182,27
<b>Comptes financiers</b>	<b>205 155,87</b>	<b>77 624,72</b>
<b>Liquidités</b>	<b>205 155,87</b>	<b>77 624,72</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 208 054,52</b>	<b>22 974 298,16</b>

## Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	26 480 622,54	21 969 597,12
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	35 175,87	38 999,16
<b>Report à nouveau (a)</b>	11,50	26,96
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	447 564,19	634 940,17
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	170 979,20	199 159,59
<b>Total des capitaux propres</b>	27 134 353,30	22 842 723,00
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	73 629,78	131 507,90
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	73 629,78	131 507,90
<b>Comptes financiers</b>	71,44	67,26
<b>Concours bancaires courants</b>	71,44	67,26
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	27 208 054,52	22 974 298,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Operations de couverture</b>		
Incurring on regulated markets		
Total Incurring on regulated markets	0,00	0,00
Incurring on regulated markets or associated		
Total Incurring on regulated markets or associated	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Incurring on regulated markets		
Total Incurring on regulated markets	0,00	0,00
Incurring on regulated markets or associated		
Total Incurring on regulated markets or associated	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 135,60	165,75
Produits sur actions et valeurs assimilées	619 574,84	601 182,27
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>622 710,44</b>	<b>601 348,02</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	317,82
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>317,82</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>622 710,44</b>	<b>601 030,20</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	440 523,61	407 507,98
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>182 186,83</b>	<b>193 522,22</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-11 207,63	5 637,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>170 979,20</b>	<b>199 159,59</b>

## Annexes

---

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### 1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

**Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## 2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Action de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Action de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## 4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
    - Le taux maximum s'élève à 2,392% de l'actif net (OPC inclus)
  - Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Le taux maximum s'élève à 0,50% de l'actif net (OPCVM sélectionnés)
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Le taux maximum s'élève à 50 euros TTC prélevé sur chaque transaction.
- Commission de surperformance :
  - Néant

- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable

## 5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## 6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AXA EUROPE OPPORTUNITES</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AVG9</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0000170318	C	Capitalisation	RC
FR0000170326	D	Distribution	RD

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>22 842 723,00</b>	<b>25 864 585,45</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	2 299 616,14	1 033 554,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-1 098 286,24	-1 512 426,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	438 065,84	646 121,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-0,01	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 302,00	-1 848,00
Différences de change	-6,24	-1 011,57
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 472 383,38	-3 378 980,79
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>6 965 119,42</i>	<i>4 492 736,04</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>4 492 736,04</i>	<i>7 871 716,83</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 027,40	-793,39
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	182 186,83	193 522,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>27 134 353,30</b>	<b>22 842 723,00</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

### 3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L, 422-1 du code monétaire et financier	0,00	0,00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R, 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R,214-11-I-4° (OPCVM) / Article R,214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R, 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R,214-32-19, (Articles R,214-11-II (OPCVM) et R,214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0,00	0,00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>Off balans</b>		
<b>Operations de couverture</b>		
<b>TOTAL Operations de couverture</b>	0,00	0,00
<b>Autres operations</b>		
<b>TOTAL Autres operations</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL Off balans</b>	0,00	0,00

### 4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

#### 4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 SEK	% SEK	Devise 2 CHF	% CHF	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
OPC maître								
Créances								
Comptes financiers	12 933,55	0,05						
<b>Passif</b>								
Dettes								
Comptes financiers			71,44	0,00				
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	619 574,84
Ventes à règlement différé	57 403,38
Autres créances	294,00
<b>Total des créances</b>	<b>677 272,22</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	-73 629,78
<b>Total des dettes</b>	<b>-73 629,78</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>603 642,44</b>

## 4.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>RC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	45 102,6402	2 299 572,02
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-21 108,4909	-1 076 660,61

	En parts	En montant
<b>RD</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	1	44,12
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-493,394	-21 625,63

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>RC AXA EUROPE OPPORTUNITES &amp;quot;C&amp;quot; A</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RD AXA EUROPE OPPORTUNITES &amp;quot;D&amp;quot; A</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

#### 4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
<b>RC AXA EUROPE OPPORTUNITES &amp;quot;C&amp;quot; A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion fixes	438 506,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>RD AXA EUROPE OPPORTUNITES &amp;quot;D&amp;quot; A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Frais de gestion fixes	2 016,78
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

#### 4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>					NEANT
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités	
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>					NEANT

#### 4.9. Autres informations

##### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE**

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	26 325 626,43
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	26 325 626,43

**4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

<b>Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)</b>	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	11,50	26,96
Résultat	170 979,20	199 159,59
<b>Total</b>	<b>170 990,70</b>	<b>199 186,55</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC AXA EUROPE OPPORTUNITES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	170 294,24	198 143,60
<b>Total</b>	<b>170 294,24</b>	<b>198 143,60</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD AXA EUROPE OPPORTUNITES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	685,46	1 029,16
Report à nouveau de l'exercice	11,00	13,79
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>696,46</b>	<b>1 042,95</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 448,0577	2 940,4517
Distribution unitaire	0,28	0,35
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)</b>	<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	35 175,87	38 999,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice	447 564,19	634 940,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>482 740,06</b>	<b>673 939,33</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC AXA EUROPE OPPORTUNITES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	445 754,99	631 688,38
<b>Total</b>	<b>445 754,99</b>	<b>631 688,38</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD AXA EUROPE OPPORTUNITES</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	36 985,07	42 250,95
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>36 985,07</b>	<b>42 250,95</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 448,0577	2 940,4517
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

#### 4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	22 799 729,19	539 502,3916	42,26				1,17
	RD	185 681,45	5 065,2200	36,65		0,37		
31/12/2020	RC	21 482 349,84	519 952,1790	41,31				0,36
	RD	168 953,28	4 773,3863	35,39		0,10		
31/12/2021	RC	25 678 537,96	495 990,7886	51,77				1,07
	RD	186 047,49	4 205,5218	44,23		0,21		
30/12/2022	RC	22 725 877,20	486 281,0685	46,73				1,69
	RD	116 845,80	2 940,4517	39,73		0,35		
29/12/2023	RC	27 024 979,37	510 275,2178	52,96				1,20
	RD	109 373,93	2 448,0577	44,67		0,28		

#### 4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AXA WORLD FUNDS ACT EUROPE E	159 336,802	26 325 626,43	EUR	97,01
<b>TOTAL Europeans coordinated Mutual funds</b>		<b>26 325 626,43</b>		<b>97,01</b>
<b>TOTAL Mutual fund</b>		<b>26 325 626,43</b>		<b>97,01</b>



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 29 décembre 2023

## **SICAV AXA EUROPE OPPORTUNITES**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 29 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

06 mars 2024

DocuSigned by:  
**DUNAND-ROUX Gilles**  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX

**Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle****PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 170.979,20 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de s'élève à 21.969.597,12 €, divisé en 486.281,0685 actions C et en 2.940,4517 actions D au 30 décembre 2022, s'élève à 26.480.622,54 €, divisé en 510.275,2178 actions C et en 2.448,0577 actions D au 29 décembre 2023, soit une augmentation nette de 4.511.025,42 €.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	170.979,20 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	11,50 €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	447.564,19 €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	35.175,87 €

s'élèvent à 653.730,76 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	685,46 €
- Capitalisation	616.049,23 €
- Report à nouveau de l'exercice	11,00 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	36.985,07 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 24 avril 2024, d'un dividende de 0,28 €, par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 29 avril 2024.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
<b>Nombre d'actions D</b>	4.773,3863	4.205,5218	2.940,4517
<b>Dividende</b>	0,10 €	0,21 €	0,35 €
<b>Dividende éligible à l'abattement</b>	-	0,21 €	0,35 €
<b>Dividende non éligible à l'abattement</b>	0,10 €	-	-

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA INVESTMENT MANAGERS vient à échéance à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'Administration de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Mme Sophie SEIGNIBRARD, cooptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2024, en remplacement d'AXA FRANCE VIE, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Mme Françoise CESPEDES, cooptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2024, en remplacement d'AXA France IARD, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



**AXA EUROPE OPPORTUNITES**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide

- 92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 348 926 213 - RCS Nanterre

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.